

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 avril 2022

Délibération

N° 22.038.1

En exercice ... 37

Présents 24

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**REFACTURATION AUX BUDGETS ANNEXES ET AU BUDGET
DE L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE
DES FRAIS DE STRUCTURE 2022**

Date de la convocation : 06/04/2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le 12 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

8 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Serge BACCOU).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHEMAURY.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 12 avril 2022

**Refacturation aux budgets annexes et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne
des frais de structure 2022**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les budgets 2022 votés le 12 avril 2022 ;

Vu le cadre comptable et ses instructions M14, M49, M4 ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne exerce les compétences :
Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, du Port Départemental Vendres en Domitienne
Le Chichoulet, du Tourisme, de l'Eau et de l'Assainissement des Eaux Usées ;

Considérant qu'au regard du tableau ci-dessous, il convient de refacturer ces charges aux
budgets annexes Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, Port Départemental Vendres en
Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau, et de l'Assainissement des Eaux Usées et au budget de
l'Office de Tourisme ; qu'en l'espèce, les clés de répartition et les charges appliquées aux
budgets annexes et au budget de l'Office de Tourisme sont celles retenues en bureau
communautaire ;

LIBELLE	MONTANT ARRETE AU VU DES CHARGES SUPPORTEES	MONTANTS PLAFONNES PROPOSES POUR 2022
PEDD	524 175 €	
GDMA	353 456 €	353 456 €
Fonc. 813 Propreté urbaine	170 719 €	
PDT	196 253 €	
MDE	43 107 €	
ADS	43 107 €	
PORT	110 039 €	20 000 €
OFFICE DE TOURISME	292 033 €	292 033 €
PPQV	248 499 €	
Fonc. 33 Action culturelle	41 866 €	
Fonc. 70 Hab logement	28 930 €	
Fonc. 321 Bibliothèques et médiathèques	45 922 €	
Fonc. 42 Jeunesse	28 930 €	
Fonc. 61 Service en faveur des pers. Agées	28 930 €	
Fonc. 64 Crèches et garderies	44 991 €	
Fonc. 421 Centres de loisirs	28 930 €	
EAU	35 000 €	35 000 €
ASSAINISSEMENT	35 000 €	35 000 €
TOTAL	1 330 960 €	735 489 €

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 2^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la refacturation des fonctions ressources aux budgets annexes de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau et de l'Assainissement des Eaux Usées et du budget de l'Office de Tourisme.

II. PRÉCISE que les dépenses et les recettes en résultant seront couvertes par les crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2022 aux chapitres prévus à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220412-DEL IB_22_03

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220412-DELIB_22_03